AR Prefecture

024-200040400-20230530-2023_102-DE Reçu le 07/06/2023



Délibération du Conseil Communautaire

Le 30 mai 2023, le conseil Communautaire s'est réuni au restaurant d'application de la MFR de Siorac de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 23 mai 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	40	Allain Tricoire — Jean-Pierre Prigul — Janick Laville — Jean-Didier Andrieux — Pascal Devars — Monique Boineau-Serrano — Jean-Pierre Prunier — Murielle Cassier — Didier Bazinet — Yves Mahaud — Philippe Boismoreau — Philippe Bogaert — Alfred Gonnard — Daniel Bonnefond — Bruno Limerat — Ludovic Gillaizeau — Francis Lafaye — Géry Denis — Gilles Mercier — Catherine Bezac-Gonthier — Laurent Casanave — Christine Laurent — Dominique Caillou — Romain Perruchaud — Philippe Chotard — Jean-Pierre Chaumette — Pierre Guigné — Francis Duverneuil — Virginie Mouche — Joël De Luca — Gérard Caignard — Fabrice Boniface — Brigitte Pourtier — Pierre Janaillac — Julie Bordet — Marion Lafaye - Régis Defraye — Joëlle Saint Martin - Patrick lachaud — Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Jean-Claude Desport
Titulaires absents	18	Bernadette Bazinet – Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup – Jean-Marcel Beau – Joël Constant – Clément Lemercier – Nicolas Platon – Catherine Esculier – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand – Edwige Badel - Jean-Pierre Paretour -
Procurations	11	Lisa Boyer à Jean-Claude Desport Michel Desmoulin à Murielle Cassier Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Paretour Joël Constant à Bruno Limerat Clément Lemercier à Ludovic Gillaizeau Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Catherine Esculier à Christine Laurent Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Julie Bordet

AR Prefecture

024-200040400-20230530-2023_102-DE Regu le 07/06/2023

DELIBERATION N° 2023 /102 : (Code Nomenclature /411)

DATE: 30 MAI 2023

RAPPORTEUR: Yves Mahaud

OBJET : Créations de postes pour accroissement saisonnier d'activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 2°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour accroissement saisonnier d'activité, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour le service développement territorial.

2023/102 du 30 mai 2023

Sur le rapport de Monsieur le Vice-Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

Centre Sport Nature:

➤ Le recrutement direct de 2 agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité au grade d'opérateur des activités sportives.

Ces agents assureront une fonction d'accueil et d'activités du Centre Sport Nature à Montagrier. Les dates de ces contrats seront les suivantes :

- 1 contrat du 1er au 31 juillet 2023 pour une durée hebdomadaire de 35 heures
- 1 contrat du 1er au 31 août 2023 pour une durée hebdomadaire de 35 heures

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice majoré 361 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique précité si les besoins du service le justifient.

024-200040400-20230530-2023_102-DE Regu le 07/06/2023

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 52 Votes contre :0 Abstentions : 0

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois Didier Bazinet La secrétaire de séance du 30 mai 2023 Murielle Cassier

Signé électroniquement le 05/06/2023 à 17:22 par Didier BAZINET



